

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 6 novembre 2023 à 20 heures 30, Salle des Mariages

### ORDRE DU JOUR

Commune de Vire Normandie			
I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ – EPIC			
2023/11/06	1.	Indemnités de fonction des élus	Approuvé
2023/11/06	2.	SIVOM de Saint-Sever: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	Le Conseil Municipal prend acte
2023/11/06	3.	Délégations de services publics – rapports d'activités 2022 : <i>Rapports d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière</i> a) Eau b) Assainissement c) Assainissement Non Collectif  <i>Rapports d'activité des délégataires de services publics</i> a) Réseau de chaleur urbain b) Marché – droits de places	Le Conseil Municipal prend acte
2023/11/06	4.	Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS – Modification de la délibération du 10 juillet 2020	Le Conseil Municipal prend acte
2023/11/06	5.	Convention 1 enfant / 1 arbre	Approuvé
II. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES			
2023/11/06	6.	Admission en non-valeur Budget annexe SPANC	Approuvé
2023/11/06	7.	Décision modificative 2 Budget annexe Cinéma Théâtre	Approuvé
2023/11/06	8.	Travaux et pénalités Eiffage – Travaux rue Girard – Vire Normandie	Approuvé
2023/11/06	9.	Modification de la Commission d'Appel d'Offres	Approuvé
III. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION			
2023/11/06	10.	Création de deux emplois pour le centre social	Approuvé
2023/11/06	11.	Evolution de l'emploi de directeur adjoint des services techniques - responsable du service des bâtiments à des contrats de trois ans	Approuvé

<b>IV. SYSTEMES D'INFORMATION, NUMERIQUE, COMMUNICATION</b>			
2023/11/06	12.	Conventions de prestation de services pour les Systèmes d'Information entre Vire Normandie, l'Intercom de la Vire au Noireau, et le CCAS	Approuvé
<b>V. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE</b>			
2023/11/06	13.	Préau CDN : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023 - 2025	Approuvé
2023/11/06	14.	La Halle : tarifs 2024 (location et billetterie) et billets gratuits accordés.	Approuvé
2023/11/06	15.	Modification du stock de la boutique du musée	Approuvé
2023/11/06	16.	Achat pour les collections du musée	Approuvé
<b>VI. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE</b>			
2023/11/06	17.	Avenant à la convention Action Cœur de Ville – Prolongation du dispositif (2023/2026)	Approuvé
2023/11/06	18.	Acquisition de la parcelle cadastrée AN 21 (commune déléguée de Vire)	Approuvé
2023/11/06	19.	<del>Acquisition des parcelles cadastrées AE 786 et AE 421 (commune déléguée de Vire)</del>	Supprimée
2023/11/06	20.	Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)	Approuvé
2023/11/06	21.	Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2024 sur le territoire Virois	Approuvé
2023/11/06	22.	Aide à l'accession à la propriété pour la construction neuve : subventions	Approuvé
<b>Communes déléguées</b>			
<b>Commune déléguée de Vire</b>			
2023/11/06	23.	Projet de centre social – Approbation de la demande d'agrément auprès de la CAF et approbation du projet social	Approuvé
<b>Commune déléguée de Vaudry</b>			
2023/11/06	24.	Etude préliminaire du projet d'effacement des réseaux « Le Gage »	Approuvé
2023/11/06	25.	Résultats des concours 2023 des maisons fleuries et des potagers	Approuvé
2023/11/06	26.	Proposition de méthode pour l'aménagement des abords du collège Emile Maupas	Approuvé

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

**Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC**

**01. Indemnités de fonction des élus**

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par la délibération n°3 du 29 août 2023, le conseil municipal de la commune de Vire Normandie a fixé les indemnités des élus (maire, maires délégués, adjoints au maire, adjoints aux maire délégués, conseillers municipaux investis d'une délégation).

Considérant le courrier en date du 15 septembre 2023 par lequel Monsieur Gérard MARY, conseiller municipal de Vire Normandie, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Vire Normandie, conseiller communal de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende et maire délégué de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende fait connaitre son souhait de démissionner de toutes ses fonctions,

Considérant le courrier en date du 19 septembre 2023, notifié le 25 septembre 2023, de Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire, acceptant la démission de Monsieur Gérard MARY,

Considérant le procès-verbal actant l'élection de Madame Martine ROBBES en qualité de maire déléguée de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende et de Monsieur Patrick GOSSMANN en qualité d'adjoint à la maire déléguée de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende lors du conseil municipal du 26 octobre 2023,

Il convient d'abroger la délibération n°3 du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 29 août 2023 et de prendre une nouvelle délibération fixant les indemnités des élus.

Pour mémoire :

- Les indemnités ne sont pas exprimées en montant brut mais en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Le barème des indemnités de fonction des élus, qui dépend de la strate démographique de la collectivité et du mandat des élus est mentionné aux articles L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Les indemnités versées au maire, aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux investis d'une délégation doivent être comprises dans une enveloppe globale dont le montant correspond au montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être versées aux membres du conseil municipal d'une commune de même strate ;
- Le régime indemnitaire applicable aux maires délégués et à leurs adjoints correspond à celui qui est applicable aux communes appartenant à la même strate que la commune déléguée. Il doit être

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231116-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Affichage : 16/11/2023

Délibération n°2023/11/06/01 du 6 novembre 2023 à 20h30



compris dans une enveloppe non-fongible et déterminée pour chacune des communes déléguées, dont le montant est égal à l'addition :

- o De l'indemnité maximale susceptible d'être versée au maire délégué en se référant au taux maximal communiqué dans le barème pour une commune appartenant à la même strate démographique que la commune déléguée ;
- o Et des indemnités maximales susceptibles d'être versées aux élus exerçant effectivement une fonction d'adjoint au maire délégué, dont le taux maximal est indiqué de la même manière que pour le maire délégué ;
- Les indemnités de fonction votées par le conseil municipal et allouées aux adjoints au maire doivent correspondre à l'exercice effectif de cette fonction. Ces adjoints doivent être titulaires d'une délégation de fonction prenant la forme d'un arrêté du maire.
- Vire Normandie étant cheffe-lieu d'arrondissement, et attributaire, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale, les indemnités communiquées pour le maire, les adjoints au maire et les conseillers municipaux investis d'une délégation peuvent en outre faire l'objet de majorations, calculées à partir de l'indemnité octroyée et non des taux maximaux autorisés.

S'il est possible d'exercer simultanément deux fonctions municipales différentes, par exemple adjoint au maire et maire délégué, les indemnités ne peuvent pas se cumuler et l'élu doit faire le choix de celles allouées pour l'une au l'autre de ses fonctions.

Par ailleurs, la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 relative au statut de l'élu local précise que l'indemnité de fonction accordée au titre du mandat de maire est obligatoirement accordée au taux maximal sauf si le maire invite le conseil municipal à y déroger pour la diminuer.

Au terme de cet exposé, il est proposé d'adopter la délibération suivante, fixant le montant des indemnités des élus de la commune de Vire Normandie et de ses communes déléguées, de même que le tableau qui lui est annexé, et d'abroger la délibération n°3 du 29 août 2023 à compter de l'exécution de cette présente délibération, étant rappelé que tous les élus investis de délégations disposent d'un arrêté de délégation en vigueur.

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 modifiés du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article R2123-23 modifié du CGCT,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 modifié relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 3 juillet 2020 constatant :

- L'élection du maire de Vire Normandie et de 13 adjoints au maire de Vire Normandie

Maire de Vire Normandie	Adjoints au maire de Vire Normandie
Marc ANDREU SABATER	1 <sup>er</sup> - Gérard MARY 2 <sup>ème</sup> - Nicole DESMOTTES 3 <sup>ème</sup> - Gilles MALOISEL 4 <sup>ème</sup> - Annie ROSSI 5 <sup>ème</sup> - Régis PICOT 6 <sup>ème</sup> - Catherine MADELAINE 7 <sup>ème</sup> - Guy VELANY 8 <sup>ème</sup> - Marie-Claire LEMARCHAND 9 <sup>ème</sup> - Fernand CHENEL 10 <sup>ème</sup> - Valérie OLLIVIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 014-200060176-20231116\_01\_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023  
 Affichage : 16/11/2023

Délibération n°2023/11/06/01 du 6 novembre 2023 à 20h30

	11 <sup>ème</sup> - Lucien BAZIN 12 <sup>ème</sup> - Marie-Odile MOREL 13 <sup>ème</sup> - Joël DROULLON
--	--

- L'élection des maires délégués des communes déléguées de la commune nouvelle de Vire Normandie et de leurs adjoints

Communes déléguées	Maires délégués	Adjoints aux maires délégués
Coulonces	Gilles MALOISEL	-
Maisoncelles la Jourdan	Guy VELANY	-
Roullours	Nicole DESMOTTES	Michel LELARGE
Saint Germain de Tallevende	Gérard MARY	Martine ROBBES
Truttemer le Petit	Fernand CHENEL	-
Truttemer le Grand	Pierre-Henri GALLIER	-
Vaudry	Corentin GOETHALS	Dimitri RENAULT
Vire	Marc ANDREU SABATER	1 <sup>er</sup> - Régis PICOT 2 <sup>ème</sup> - Marie-Noëlle BALLE 3 <sup>ème</sup> - Philippe MALLEON 4 <sup>ème</sup> - Cindy COIGNARD 5 <sup>ème</sup> - Eric DUMONT 6 <sup>ème</sup> - Lyliane MAINCENT 7 <sup>ème</sup> - Yoann LEFEBVRE

Vu la délibération n°1 du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 7 novembre 2022 actant le non maintien de Marie-Odile MOREL dans ses fonctions d'adjointe au maire de Vire Normandie,

Vu la délibération n°2 du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 7 novembre 2022 portant élection de Françoise FOUBERT en qualité de 12<sup>ème</sup> adjointe au maire de Vire Normandie,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Lyliane MAINCENT en qualité de maire déléguée de la commune déléguée de Vire, lors du conseil municipal du 3 juillet 2023,

Vu la délibération n°2 du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 29 août 2023 portant élection des adjoints suivants à la maire déléguée de Vire :

Adjoints à la maire déléguée de Vire
1 <sup>er</sup> - Marie-Noëlle BALLE
2 <sup>ème</sup> - Philippe MALLEON
3 <sup>ème</sup> - Marie-Odile MOREL
4 <sup>ème</sup> - Jacques COURTEILLE

Vu la démission de Monsieur Gérard Mary de l'ensemble de ses mandats municipaux acceptée par Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire par courrier en date du 19 septembre 2023, notifié le 25 septembre 2023,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Martine ROBBES en qualité de maire déléguée de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende et de Monsieur Patrick GOSSMANN en qualité d'adjoint à la maire déléguée de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende lors du conseil municipal du 26 octobre 2023,

Considérant que la population totale INSEE de la commune de Vire Normandie s'élève à 18069 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020, année de renouvellement du conseil municipal,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231116-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Affichage : 16/11/2023

Délibération n°2023/11/06/01 du 6 novembre 2023 à 20h30

Considérant que la population totale INSEE des communes déléguées de la commune de Vire Normandie s'élevé comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2020, année de renouvellement du conseil municipal,

Communes déléguées	Population totale (habitants)
Coulonces	736
Maisoncelles la Jourdan	459
Roullours	831
Saint Germain de Tallevende	2040
Truttemer le Petit	110
Truttemer le Grand	612
Vaudry	1479
Vire	11802

Considérant que pour une commune dont la strate de population est comprise entre 10000 et 19999 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant qu'un maire délégué perçoit une indemnité correspondant à l'exercice effectif des fonctions de maire, fixée conformément aux articles L2123-20 et L2123-23 en fonction de la population de la commune associée soit :

Population totale (habitants)	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Moins de 500	25,5
De 500 à 999	40,3
De 1000 à 3499	51,6
De 10000 à 19999	65

Considérant l'article L2123-24 modifié du CGCT relatif aux indemnités des adjoints au maire et de membre de délégation spéciale faisant fonction d'adjoint au maire,

Considérant l'article L2123-21 modifié du CGCT précisant que les adjoints au maire délégué perçoivent l'indemnité correspondant à l'exercice des fonctions d'adjoint, fixée conformément au I de l'article L2123-24 en fonction de la population de la commune associée,

Considérant que les dispositions de l'article L2123-24-1 modifié du CGCT permettent le versement d'indemnités de fonction,

Considérant que le total des indemnités non majoré ne doit pas dépasser le montant maximal de l'enveloppe globale allouée pour l'indemnisation du maire, des adjoints et des conseillers investis d'une délégation, soit le montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux élus du conseil municipal d'une commune de même strate, à savoir  $(1 \times 65 \% \times \text{Indice Brut Terminal (IBT)}) + (9 \times 27.5\% \times \text{IBT})$ ,

Considérant que le montant cumulé des indemnités des adjoints au maire et des maires délégués ne peut excéder le montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux adjoints d'une commune appartenant à la même strate démographique que la commune nouvelle et des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maires de communes appartenant aux mêmes strates démographiques que les communes déléguées,

Considérant que Vire Normandie est une commune chef-lieu d'arrondissement,

Considérant que Vire Normandie a, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale,

Considérant que Monsieur le Maire de Vire Normandie invite les membres du conseil municipal à déroger à l'indemnité maximale susceptible de lui être accordée, comme l'autorise la loi,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20231116-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023  
Affichage : 16/11/2023

Délibération n°2023/11/06/01 du 6 novembre 2023 à 20h30

Considérant que Madame Lyliane MAINCENT – maire déléguée de Vire, Monsieur Corentin GOETHALS – maire délégué de Vaudry et Monsieur Pierre-Henri GALLIER – maire délégué de Truttemer le Grand, invitent les membres du conseil municipal à déroger à l’indemnité maximale susceptible de leur être accordée, comme l’autorise la loi,

Considérant que face à l’impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire déléguée et celles pouvant l’être au titre de sa fonction d’adjointe au maire de Vire Normandie, Madame Nicole DESMOTTES choisit de percevoir l’indemnité allouée au titre de sa fonction de maire déléguée de Roullours,

Considérant que face à l’impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire délégué et celles pouvant l’être au titre de sa fonction d’adjoint au maire de Vire Normandie, Monsieur Gilles MALOISEL choisit de percevoir l’indemnité allouée au titre de sa fonction de maire délégué de Coulonces,

Considérant que face à l’impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire délégué et celles pouvant l’être au titre de sa fonction d’adjoint au maire de Vire Normandie, Monsieur Guy VELANY choisit de percevoir l’indemnité allouée au titre de sa fonction de maire délégué de Maisoncelles la Jourdan,

Considérant que face à l’impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire délégué et celles pouvant l’être au titre de sa fonction d’adjoint au maire de Vire Normandie, Monsieur Fernand CHENEL choisit de percevoir l’indemnité allouée au titre de sa fonction de maire délégué de Truttemer Le Petit,

Considérant qu’il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du maire et des maires délégués de Truttemer le Grand, de Vaudry et de Vire pour l’exercice de leurs fonctions, à leurs demandes, dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

Considérant qu’il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux investis d’une délégation, pour l’exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

Considérant enfin que le conseil municipal vote, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l’enveloppe indemnitaire globale définie au II de l’article L2123-24 du CGCT, ramenée en application de l’article L2113-19 du même code à celle applicable aux communes de la même strate (10 000 – 19 999 habitants) et qu’il se prononce dans un second temps sur les majorations prévues au premier alinéa de l’article L2123-22 du CGCT sur la base des indemnités votées après répartition de l’enveloppe,

Considérant que les indemnités ne sont versées que lorsqu’un arrêté portant délégation est entré en application,

**Il est demandé dans un premier temps au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :**

- De fixer les indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux investis d’une délégation comme suit :

Nom et prénom des élus	Fonction	Taux (en % de l’indice brut terminal)
Marc ANDREU SABATER	Maire de Vire Normandie	57
Annie ROSSI	Adjointe au maire	21,66
Régis PICOT	Adjoint au maire	25,71
Catherine MADELAINE	Adjointe au maire	23,50
Marie-Claire LEMARCHAND	Adjointe au maire	19,83
Valérie OLLIVIER	Adjointe au maire	19,83

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur  
014-200060176-20231116-01-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 16/11/2023  
Affichage : 16/11/2023

Délibération n°2023/11/06/01 du 6 novembre 2023 à 20h30

Lucien BAZIN	Adjoint au maire	19,83
Françoise FOUBERT	Adjointe au maire	19,83
Joël DROULLON	Adjoint au maire	19,73
Nadine LETELLIER	Conseillère municipale déléguée	23,14
Nathalie LE DREAU	Conseillère municipale déléguée	8,25
Samuel BINET	Conseiller municipal délégué	8,25
Marie-Ange CORDIER	Conseillère municipale déléguée	12,40

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	36	9
Vote Contre	0	0
Abstention	9	0

- De fixer les indemnités de fonction des maires délégués, étant précisé que ces derniers exercent de droit la fonction d'adjoint au maire de Vire Normandie, et de leurs adjoints comme suit :

Communes déléguées	Nom et prénom des élus	Fonction	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Coulonces	Gilles MALOISEL	Maire délégué	40,30
Maisoncelles la Jourdan	Guy VELANY	Maire délégué	25,50
Roullours	Nicole DESMOTTES	Maire déléguée	40,30
	Michel LELARGE	1 <sup>er</sup> adjoint à la maire déléguée	10,70
Saint Germain de Tallevende	Martine ROBBES	Maire déléguée	51,60
	Patrick GOSSMANN	1 <sup>er</sup> adjoint à la maire déléguée	19,80
Truttemer le Petit	Fernand CHENEL	Maire délégué	25,50
Truttemer le Grand	Pierre-Henri GALLIER	Maire délégué	31,57
Vaudry	Corentin GOETHALS	Maire délégué	43,00
	Dimitri RENAULT	1 <sup>er</sup> adjoint au maire délégué	16,00
Vire	Lyliane MAINCENT	Maire déléguée	56,56
	Marie-Noëlle BALLE	1 <sup>er</sup> adjoint à la maire déléguée	27,5
	Philippe MALLEON	2 <sup>ème</sup> adjoint à la maire déléguée	27,5
	Marie-Odile MOREL	3 <sup>ème</sup> adjoint à la maire déléguée	27,5
	Jacques COURTEILLE	4 <sup>ème</sup> adjoint à la maire déléguée	27,5

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	36	9
Vote Contre	0	0
Abstention	9	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231116-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Affichage : 16/11/2023

Délibération n°2023/11/06/01 du 6 novembre 2023 à 20h30

Il est demandé dans un second temps au conseil municipal de statuer sur l'application de majorations.

Ainsi, sur la base des indemnités adoptées ci-avant, les majorations suivantes peuvent être appliquées :

- Au titre du 1° de l'article L2123-22 modifié du CGCT, soit le critère « commune chef-lieu d'arrondissement » : le 1° de l'article R2123-23 du CGCT prévoit que les majorations des indemnités de fonction résultant de l'application de l'article L2123-22 modifié du CGCT pour les élus visés à l'article L2123-20 modifié du CGCT peuvent s'élever au maximum à 20 %.
- Au titre du 5° de l'article L2123-22 modifié du CGCT, soit le critère « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale » : le 4° de l'article R2123-23 modifié du CGCT prévoit que les indemnités de fonctions peuvent être votées dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population des communes visé à l'article L2123-23 modifié du CGCT.

Le maire et les adjoints peuvent bénéficier des majorations. Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les conseillers municipaux disposant d'une délégation peuvent également bénéficier de ces majorations.

**Il est demandé dans un deuxième temps au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :**

- D'appliquer une majoration de 20 % au titre du 1° de l'article L2123-22 modifié du CGCT,
- D'appliquer la majoration telle que prévue au 4° de l'article R2123-23 modifié du CGCT au titre du 5° de l'article L2123-22 modifié du CGCT,
- De ne pas appliquer ces deux majorations aux conseillers municipaux délégués,
- De voter les taux majorés, tels que mentionnés au tableau ci-dessous :

Nom et prénom des élus	Fonction	Enveloppe	Avec majoration	
			Coef.	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Marc ANDREU SABATER	Maire VN	Vire Normandie	1,58	90,06%
Annie ROSSI	Adjointe VN	Vire Normandie	1,40	30,33%
Régis PICOT	Adjoint VN	Vire Normandie	1,40	36,00%
Catherine MADELAINE	Adjointe VN	Vire Normandie	1,40	32,90%
Marie-Claire LEMARCHAND	Adjointe VN	Vire Normandie	1,40	27,76%
Valérie OLLIVIER	Adjointe VN	Vire Normandie	1,40	27,76%
Lucien BAZIN	Adjoint VN	Vire Normandie	1,40	27,76%
Françoise FOUBERT	Adjointe VN	Vire Normandie	1,40	27,76%
Joël DROULLON	Adjoint VN	Vire Normandie	1,40	27,62%

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	34	9
Vote Contre	0	0
Abstention	11	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231116-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Affichage : 16/11/2023

Délibération n°2023/11/06/01 du 6 novembre 2023 à 20h30

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité au cours de 2 votes distincts :

- De fixer les indemnités du maire, des maires délégués, des adjoints au maire, des adjoints aux maires délégués et des conseillers municipaux disposant d'une délégation selon le tableau annexé à la présente délibération,
- Que la présente délibération, à compter de son exécution, abroge la délibération n°3 du conseil municipal de Vire Normandie du 29 août 2023,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	34	9
Vote Contre	0	0
Abstention	11	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231116-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Affichage : 16/11/2023

Délibération n°2023/11/06/01 du 6 novembre 2023 à 20h30

**Tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées**

Pour mémoire, au 1<sup>er</sup> août 2023,

Indice Brut Terminal (IBT) = indice brut 1027 - indice majoré 830 (soit 4 085,91€ brut mensuel)

Nom	Fonction donnant droit à indemnité	Enveloppe	Hors majoration	Avec majoration	
			% IBT	Coef	% IBT
Marc ANDREU SABATER	Maire VN	Vire Normandie	57%	1,58	90,06%
Nicole DESMOTTES	Maire déléguée	Roullours	40,30%	-	-
Gilles MALOISEL	Maire délégué	Coulonces	40,30%	-	-
Annie ROSSI	Adjointe VN	Vire Normandie	21,66%	1,40	30,33%
Régis PICOT	Adjoint VN	Vire Normandie	25,71%	1,40	36,00%
Catherine MADELAINE	Adjointe VN	Vire Normandie	23,50%	1,40	32,90%
Guy VELANY	Maire délégué	Vire Normandie	25,50%	-	-
Marie-Claire LEMARCHAND	Adjointe VN	Vire Normandie	19,83%	1,40	27,76%
Fernand CHENEL	Maire délégué	Truttemer le Petit	25,50%	-	-
Valérie OLLIVIER	Adjointe VN	Vire Normandie	19,83%	1,40	27,76%
Lucien BAZIN	Adjoint VN	Vire Normandie	19,83%	1,40	27,76%
Françoise FOUBERT	Adjointe VN	Vire Normandie	19,83%	1,40	27,76%
Joël DROULLON	Adjoint VN	Vire Normandie	19,73%	1,40	27,62%
Nadine LETELLIER	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	23,14%	-	-
Nathalie LE DREAU	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	8,25%	-	-
Samuel BINET	Conseiller municipal délégué	Vire Normandie	8,25%	-	-
Marie-Ange CORDIER	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	12,40%	-	-
Michel LELARGE	Adjoint à la maire déléguée	Roullours	10,70%	-	-
Martine ROBBES	Maire déléguée	Saint Germain de T.	51,60%	-	-
Patrick GOSSMANN	Adjoint à la maire déléguée	Saint Germain de T.	19,80%	-	-
Pierre-Henri GALLIER	Maire délégué	Truttemer le Grand	31,57%	-	-
Corentin GOETHALS	Maire délégué	Vaudry	43,00%	-	-
Dimitri RENAULT	Adjoint au maire délégué	Vaudry	16,00%	-	-
Lyliane MAINCENT	Maire déléguée	Vire	56,56%	-	-
Marie-Noëlle BALLE	1 <sup>er</sup> adjoint à la maire déléguée	Vire	27,50%	-	-
Philippe MALLEON	2 <sup>ème</sup> adjoint à la maire déléguée	Vire	27,50%	-	-
Marie-Odile MOREL	3 <sup>ème</sup> adjoint à la maire déléguée	Vire	27,50%	-	-
Jacques COURTEILLE	4 <sup>ème</sup> adjoint à la maire déléguée	Vire	27,50%	-	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231116-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Affichage : 16/11/2023

Délibération n°2023/11/06/01 du 6 novembre 2023 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231116-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Affichage : 16/11/2023

Délibération n°2023/11/06/01 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231116-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Affichage : 16/11/2023

Délibération n°2023/11/06/01 du 6 novembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

**Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC**

**02. SIVOM de Saint-Sever : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article D. 2224-3, de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité Eau Potable.

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Considérant que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Considérant qu'après présentation de ce rapport,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable du SIVOM de SAINT SEVER pour l'année 2022 [joint en annexe].

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES



## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/02 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/02 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

#### 03. Délégations de services publics – rapports d'activités 2022

Mes Chers Collègues,

⇒ *Rapports d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière*

Rapporteur : Joël DROULLON

##### a) Eau

Conformément à l'article L 1413-1 du CGCT, le service eau-assainissement de Vire Normandie a remis un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Les indicateurs descriptifs des services et les indicateurs de performances figurent en annexe.

**Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 21 pages) et dans chaque mairie déléguée.**

La synthèse du rapport d'exploitation figure en annexe.

##### b) Assainissement

Conformément à l'article L 1413-1 du CGCT, le service eau-assainissement de Vire Normandie a remis un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Les indicateurs descriptifs des services et les indicateurs de performances figurent en annexe.

**Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 22 pages) et dans chaque mairie déléguée.**

La synthèse du rapport d'exploitation figure en annexe.

##### c) Assainissement Non Collectif

Conformément à l'article L 1413-1 du CGCT, le service eau-assainissement de Vire Normandie a remis un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Les indicateurs descriptifs des services et les indicateurs de performances figurent en annexe.

**Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 11 pages) et dans chaque mairie déléguée.**

La synthèse du rapport d'exploitation figure en annexe.



⇒ *Rapports d'activité des délégataires de services publics*

Rapporteur : Gilles MALOISEL

a) Réseau de chaleur urbain

La convention de délégation de service public avec la société VIRIA a été conclue en octobre 2006, pour une durée de 24 ans, soit en vigueur jusqu'au 30 septembre 2030.

Evènements marquants dans l'année : Fuite de réseau en cours de réparation. Les contrôles réglementaires sont conformes (8 pour l'année 2022).

**Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 38 pages) et dans chaque mairie déléguée.**

La synthèse du rapport d'exploitation figure **en annexe**.

b) Marché – droits de places

Rapporteur : Lucien BAZIN

• Durée du contrat :

La Délégation de Service Public (DSP) a débuté le 1<sup>er</sup> août 2019 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 juillet 2022 puis à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 pour une durée de 5 ans.

• Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou RPQS à analyser :

Le chiffre d'Affaires s'élève à 32 442 € TTC. La part redevance de la Commune est de 10 300 €. Cependant après impôts, on observe un déficit de – 688 €.

• Modalités de révisions des tarifs :

Les droits de places sont révisés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

• Evènements marquants dans l'année:

Deux animations ont eu lieu au cours de l'année 2022 à Pâques et à Noël. Des chocolats et des bons d'achat d'une valeur de 5 € ont été distribués à la clientèle du marché.

**Le rapport d'activités complet est consultable sur place (rapport de 29 pages) et dans chaque mairie déléguée.**

La synthèse du rapport d'exploitation figure **en annexe**.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission de la Commission des Services Publics Locaux du 12 juin 2023,  
Suivant la présentation faite à la Commission Générale le 18 Octobre 2023,  
Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 20 Juin 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal:**

- De prendre acte de la présentation des différents rapports d'activités pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/03 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023  
Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/03 du 6 novembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

**Administration Générale – Représentation – Intercommunalité - EPIC**

**04. Désignation des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS –  
Modification de la délibération du 10 juillet 2020**

Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu la délibération 2020/06 du 10/07/2020 portant désignation des représentants du conseil d'administration du CCAS,

Vu la délibération 2021/01 du 20/12/2021 portant installation de deux conseillères municipales,

Vu les articles R 123-8 et R 123-9 du code de l'action sociale et des familles, énonçant les règles relatives à la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la démission de l'ensemble de ses fonctions de M Gérard MARY, adressée par courrier en date du 15/09/2023 à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Vire et l'acceptation de cette dernière par courrier en date du 19/09/2023, notifié le 25/09/2023,

Considérant qu'en application de l'article R 123-9 précité, « le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartient le ou les intéressés (...) »,

Considérant que sur la liste déposée en 2020 par la majorité municipale, M Fernand CHENEL est le suivant de liste pour remplacer M MARY,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.



Il est ainsi demandé au conseil municipal de prendre acte de la nouvelle composition des membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER en sa qualité de maire :

	Prénom	Nom	Liste
1	Catherine	MADELAINÉ	Majorité municipale
2	Françoise	FOUBERT	Majorité municipale
3	Nicole	DESMOTTES	Majorité municipale
4	Marie-Ange	CORDIER	Majorité municipale
5	Marie-Noelle	BALLE	Majorité municipale
6	Fernand	CHENEL	Majorité municipale
7	Sylvie	GELEZ	Groupes minoritaires
8	Maryse	DUVAUX	Groupes minoritaires

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/04 du 6 novembre 2023 à 20h30

## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/04 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/04 du 6 novembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

**Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC**

**05. Convention 1 enfant / 1 arbre**

Samuel BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du projet « 1 enfant-1 arbre » qui aura lieu le 18 novembre prochain au Moulin de Roullours, la collectivité dans une démarche partenariale s'est entourée des savoirs faires des associations CROQUEURS DE POMME et BOCAGE PERCHE. Le projet consiste à planter avec les enfants et leur famille un arbre pour chaque naissance ayant eu lieu sur le territoire de Vire Normandie en 2020.2021 et 2022 et à offrir des animations culturelles et de loisirs sur la thématique de l'arbre dans un cadre d'éveil à la citoyenneté autour du développement durable.

Afin de mener à bien ce projet, les associations ont sollicité de la collectivité une convention afin de pouvoir couvrir l'évènement de leurs côtés au titre de leurs polices d'assurance responsabilité civile et risques annexes garantissant notamment le transport de ses bénévoles sur le lieu du site.

Considérant le projet « 1 enfant – 1 arbre » qui se tiendra le 18/11/2023 ;

Considérant la proposition de convention avec l'association partenaire CROQUEURS DE POMME qui prévoit les conditions de sa participation bénévole à l'évènement « 1 enfant – 1 arbre », notamment sa participation à la plantation et la transmission d'éléments libre de droit à la commune pour la réalisation et la diffusion d'une fiche pédagogique.

Considérant la proposition de convention avec l'association partenaire BOCAGE PERCHE qui prévoit les conditions de sa participation bénévole à l'évènement « 1 enfant – 1 arbre », notamment sa participation à la plantation.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser la signature par le maire, ou son représentant, de la convention avec l'association partenaire CROQUEURS DE POMME pour l'évènement « 1 enfant – 1 arbre ».
- D'autoriser la signature par le maire, ou son représentant, de la convention avec l'association partenaire BOCAGE PERCHE pour l'évènement « 1 enfant – 1 arbre ».
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/05 du 6 novembre 2023 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **36**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09**

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : **09**

Nombre de membres absents: **02**

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/05 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023  
Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/05 du 6 novembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

**Finances – commande publique – Affaires juridiques**

**06. Admission en non-valeur Budget annexe SPANC**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La trésorerie de Vire Normandie a transmis 1 état de demande d'admission en non-valeur pour le budget annexe SPANC d'un montant de 320€.

Compte	N° Liste	Montant
6541	5751800231	320,00

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Cette dépense fera l'objet d'un mandatement à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

Les crédits nécessaires ont été ouverts lors du vote du budget primitif 2023.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 11 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 Octobre 2023,



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur les admissions en non-valeur.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/06 du 6 novembre 2023 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/06 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/06 du 6 novembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

**Finances, Commande publique, Moyens**

**07. Décision modificative 2 Budget annexe Cinéma Théâtre**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite au passage à la nomenclature M57, l'amortissement des immobilisations est réalisé au prorata temporis. Le niveau de dotation des amortissements de l'année n'est donc pas connu de manière définitive au moment de l'établissement du budget. Pour mémoire, en M14, les amortissements des immobilisations commençaient à courir à compter du 1<sup>er</sup> janvier n+1.

Un ajustement des crédits relatifs aux dotations aux amortissements est nécessaire.

Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2023 après DM 1	DM 2	BP 2023 après DM 2
042	6811	Dotation amortissement	51 000,00	1 500,00	52 500,00
		<b>Total chapitre</b>	<b>51 000,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>52 500,00</b>
		<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 500,00</b>	
Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2023 après DM 1	DM 2	BP 2023 après dm2
	70	7062 Ventes	271 500,00	1 500,00	273 000,00
		<b>Total chapitre 70</b>	<b>271 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>273 000,00</b>
		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 500,00</b>	



SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	imputation	libellé	BP 2023	DM2	BP APRES DM
21	2188	AUTRES	30000	1500	31500
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	<b>30000</b>	<b>1500</b>	<b>31500</b>
040	28188	AUTRES	51000	1500	52500
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	<b>51000</b>	<b>1500</b>	<b>52500</b>

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 11 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 Octobre 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De donner son accord sur cette décision modificative.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-07-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/07 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-07-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/07 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Finances, Commande publique, Moyens

#### 08. Travaux et pénalités Eiffage – Travaux rue Girard – VIRE NORMANDIE

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les travaux d'aménagement de la rue Girard à Vire Normandie sur la commune déléguée de Vire ont donné lieu en 2022 à la passation d'un marché VN22014, attribué à l'entreprise EIFFAGE. Ce marché a été notifié le 27 juin 2022.

Concomitamment à la notification du marché, l'ordre de service n°1, fixant la date de démarrage de la période de préparation au 28 juin 2022 pour une période de 30 jours, ainsi qu'un délai de 4 mois (hors préparation) lui a été notifié.

Par ordre de service n°2 en date du 29 août 2022, il a été notifié à l'entreprise la date de démarrage des travaux au 29 août 2022, et une date de fin des prestations au 28 décembre 2022.

Un PV de réception a été réalisé le 28 décembre 2022. Cependant, les travaux prévoyaient la réalisation des pelouses. Cette partie des travaux n'a pas pu être réalisée en décembre. De ce fait, la réception des travaux a été prononcées sous réserve.

La réception de travaux sous réserve correspond à une réception avec des non façons. Elle oblige le titulaire à réaliser les travaux non réalisés dans les 3 mois.

Toutefois, elle ne prolonge pas la durée contractuelle initiale des prestations qui s'est terminée le 28 décembre 2022. En effet, il n'a pas été réalisé d'ordre de service de suspension de délai afin de permettre à l'entreprise de réaliser le gazon dans les délais contractuels.

Les travaux ont donc été réalisés hors délais et des pénalités doivent être appliquées.

Le 27 mars 2023, un nouveau PV de réception fait état d'un achèvement des travaux à cette date, soit 87 jours de retard (levée des réserves).

L'article 12 – Pénalités, alinéa 12.1 du CCAP stipule que lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt par jour de retard, une pénalité fixée à 1/3000<sup>ème</sup>, conformément aux stipulations de l'article 19.2.3 du CCAG-Travaux.

Pour un montant du marché de 326 350 € HT, le montant des pénalités par jour de retard serait de 326 350 € / 3000 = 108.78 €.

Au regard de la formule de calcul des pénalités susvisée et dans l'hypothèse d'une application, le montant global des pénalités serait de 9463.86 € (87 x 108.78 €)



Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 11 Octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 Octobre 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'exonérer la totalité des pénalités de retard applicables à l'entreprise dans le cadre de cette opération,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application et l'exonération de ces pénalités.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **36**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09**

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : **09**

Nombre de membres absents: **02**

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/08 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/08 du 6 novembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

**Finances, Commande publique, Moyens**

**09. Modification de la Commission d'Appel d'Offres**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu les articles L.1414-2, L.1414-5 et L.1411-5 du CGCT, énonçant les règles relatives à la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération 2020/08-2 du 10 juillet 2020 instituant la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération 2023/06 du 22/05/2023 modifiant la composition de la commission d'appel d'offres,

Considérant la démission de l'ensemble de ses fonctions de M Gérard MARY, adressée par courrier en date du 15/09/2023 à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Vire et l'acceptation de cette dernière par courrier en date du 19/09/2023, notifié le 25/09/2023,

Considérant que le CGCT ne prévoit pas de règles concernant le remplacement des membres titulaires et suppléants de la CAO. Il est en revanche nécessaire de respecter la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour assurer le respect du pluralisme prévu par le CGCT,

Considérant cependant qu'il est de jurisprudence constante qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offre par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste,

Considérant qu'une seule liste candidate a été déposée en 2020 et 2023. Considérant que le 1er suppléant est M Pierre Henri GALLIER. Considérant dès lors que M GALLIER est ainsi le nouveau titulaire de la commission d'Appel d'Offre en remplacement de M MARY,



Il est ainsi demandé au conseil municipal de prendre acte de la nouvelle composition des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offre, selon le tableau suivant :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Président : Marc ANDREU SABATER	Présidente suppléante : Annie ROSSI
Nicole DESMOTTES Joël DROULLON Gilles MALOISEL Rosine LEVERRIER Pierre-Henri GALLIER	Guy VELANY Michel LELARGE Corentin GOETHALS Jane PIGAULT

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-09-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/09 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-09-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/09 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

#### 10. Création de deux emplois pour le centre social

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Le centre social voit son organisation évoluer du fait d'un changement d'offre de service public. En effet, historiquement deux centres sociaux travaillaient sur le territoire. L'un était géré par la CAF et l'autre par la municipalité.

Cette offre de service aux citoyens évolue du fait de la volonté de la CAF de cesser cette activité.

La volonté politique a été de faire perdurer ce service et de le développer. Ainsi, il vous est proposé de créer deux emplois. Les créations d'un emploi animateur référent famille constitue une évolution d'un emploi déjà présent en modifiant son cadre d'emplois qui passerait d'adjoint d'animation à animateur soit de catégorie C à B pour se conformer aux prescriptions de la CAF qui continue de financer ce dispositif. En fin, une création d'un emploi sur le cadre d'emplois des animateurs est également proposée en tant qu'animateur socioculturel.

Les missions de l'emploi d'animateur référent famille sont :

- Développer et conduire le projet d'animation famille répondant et aux besoins du public, aux objectifs du centre social, aux orientations politiques du projet de mandat de Vire Normandie et des actions et projets du CCAS,
- Concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer le projet famille,
- Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés,
- Articuler les actions familles du centre avec celle conduites par les partenaires du territoire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/10 du 6 novembre 2023 à 20h30



- Coordonner et animer le réseau parentalité du territoire avec le référent famille du centre socioculturel Caf,
- Représenter le centre dans les instances partenariales en lien avec ses missions,
- Développer des actions ou des services à dimension collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations inter familiales,
- Assurer l'organisation, la gestion matérielle et l'encadrement du public lors des actions mises en place,
- Animer et accompagner des actions individuelles ou collectives spécifiques aux problématiques repérées sur le territoire d'intervention du centre,
- Animer une démarche participative en faisant émerger des projets ou des propositions d'animation à l'initiative des habitants,
- Participer au développement des partenariats et à la transversalité des actions menées,
- Assurer les fonctions d'accueil, d'information et d'orientation du public en soutien du chargé d'accueil.

Les missions de l'animateur socioculturel sont :

- Concevoir et élaborer des projets d'activités et mettre en œuvre des projets d'actions en direction des habitants du quartier,
- Encadrer, animer et accompagner le public,
- Assurer le suivi pédagogique, administratif et l'évaluation des actions menées,
- Assurer des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation du public,
- Participer au fonctionnement global de la structure (ouverture, gestion du matériel, état des lieux, mise sous alarme, fermeture...),
- Organiser des séjours familles en lien avec les acteurs éducatifs locaux.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 Octobre 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

- De de créer les emplois suivants :
  - un emploi d'animateur socioculturel à temps complet sur le grade d'animateur, d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - un emploi d'animateur référent famille à temps complet sur le grade d'animateur, d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.

- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **36**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09**

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : **09**

Nombre de membres absents: **02**

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/10 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/10 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

#### 11. Evolution de l'emploi de directeur adjoint des services techniques- responsable du service des bâtiments à des contrats de trois ans

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En juillet 2023, le conseil municipal a ouvert l'emploi de directeur adjoint des services techniques-responsable du service des bâtiments au grade d'ingénieur à temps complet.

Pour permettre le recrutement d'un agent sur le poste de Responsable de la transition énergétique et des bâtiments/Adjoint au DST, il est proposé de créer un poste sur les grades d'ingénieur et d'ingénieur principal à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

La loi élargit les cas de recours au contrat pour occuper à titre permanent des emplois permanents. Il est désormais possible de recruter par contrat sur les emplois de catégories A, B et C (et non plus seulement de catégorie A) lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient. Il est précisé que ce poste sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel, sur la base des articles L332-8, L332-9, L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique. Il vous est proposé de délibérer sur la possibilité d'ouvrir cet emploi à des contrats de 3 ans renouvelables conduisant à un CDI à l'issue de la période de 6 années.



Les missions de ce poste sont :

- Assurer le pilotage et le management de 35 agents en s'appuyant sur 5 encadrants (travaux en régie, transition énergétique, fêtes et manifestations, ménage et mécanique) ;
- Participer à la conception d'un plan stratégique de gestion du patrimoine bâti et des économies d'énergies, notamment au travers la mise en œuvre du décret tertiaire et d'un plan pluriannuel d'investissement de maintenance et d'amélioration du patrimoine existant en tenant compte des orientations stratégiques ;
- Participer à la réflexion sur l'organisation et le fonctionnement de la direction des services techniques composée en plus du service espace public et du bureau d'étude ;
- Participer à la définition et à la mise en œuvre de l'évènementiel par le management de l'équipe fêtes et manifestation en lien avec le service espace public ;
- Recueillir des données, analyser des besoins et élaborer des diagnostics, préprogrammes et programmes de travaux sur les projets de la collectivité en lien avec les partenaires financiers et les usagers à associer ;
- Concevoir des projets, notamment ceux réalisés en régie ou avant le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre ;
- Participer à la dynamique de la collectivité au travers des opérations travaillées en mode projet et participer à la rédaction des procédures d'intervention (schéma directeur immobilier, suivi des sinistres).
- Concevoir et suivre les plans de financement (achat et travaux) et rechercher des financements auprès des partenaires publics (subventions) avec le chargé de contractualisation ;
- Superviser des projets et représenter le maître d'ouvrage (suivi des chantiers afin de vous assurer de la qualité du travail et du respect des délais) ;
- Monter, planifier, coordonner des opérations de constructions neuves et piloter des opérations de maîtrise d'œuvre ;
- Faire appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les bâtiments ;
- Rédiger des marchés publics (travaux, maîtrises d'œuvre, études techniques diverses...),
- Assurer la gestion administrative et budgétaire du service,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 Octobre 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De créer un emploi de responsable de la transition énergétique et des bâtiments/Adjoint au DST à temps non complet (28h hebdomadaires) sur les grades d'ingénieur et d'ingénieur principal.
- D'adopter les modifications au tableau des emplois et des effectifs pour permettre l'ouverture des recrutements sur cet emploi aux conditions de l'article L 332-8 -2 du code général de la fonction publique,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/11 du 6 novembre 2023 à 20h30

- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/11 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/11 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Systèmes d'information, numérique, communication

#### 12. Convention de prestation de services pour les Systèmes d'Information entre Vire Normandie, L'Intercom de la Vire au Noireau, et le CCAS

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le but d'optimiser les moyens des collectivités territoriales et de réaliser des économies d'échelle à terme, cette convention précise les modalités de mise en œuvre et de maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information, ainsi les conditions de remboursement des frais de fonctionnement associés.

Chaque collectivité doit s'équiper d'outils informatiques toujours plus complexes et fiables pour réaliser ses missions. La mutualisation des systèmes d'information permet aux collectivités de disposer d'équipes spécialisées, d'optimiser leurs investissements, et surtout d'accéder à un niveau élevé de performances et de sécurité.

Le principe est de mettre en commun la totalité des moyens nécessaires au système d'information administratif. On admettra donc que la « consommation » des ressources est différente d'une structure à l'autre, mais qu'elle s'équilibre globalement. Cette légère approximation est bénéfique à tous car elle permet des économies de gestion conséquentes, et donc une bien meilleure utilisation des ressources investies dans les systèmes d'information, ainsi qu'un accès à des outils plus fiables et mieux construits.

Le budget que chaque entité consacre aux systèmes d'information n'est qu'une traduction fidèle des besoins exprimés collectivement. Ainsi, chacun peut participer à la maîtrise et à l'efficacité de ce budget partagé avec une expression mesurée et rationnelle des besoins.

La commune de Vire Normandie prend en charge la totalité des coûts financiers et humains associés. La convention précise en annexe les conditions de remboursement de ces frais. Ils sont estimés à partir des sommes inscrites au budget et seront précisés à partir des dépenses effectivement réalisées sur l'année 2023.

Cette convention débute le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une année et sera renouvelable 3 fois. Chaque année, l'annexe sera révisée afin d'actualiser la participation financière de chaque collectivité en fonction des nombres d'utilisateurs de chacun et de budgets prévisionnels de la DSI.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.



Considérant l'avis favorable de la Commission Systèmes d'information, numérique, communication du 17 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 Octobre 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De décider de l'adhésion de la commune de Vire Normandie à la convention de prestation de services avec l'Intercom de la Vire au Noireau et le CCAS de Vire Normandie.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention désignée par cette délibération.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/12 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/12 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

#### 13. Préau CDN : Convention pluriannuelle d'objectifs 2023 – 2025

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu la délibération du 16 décembre 2020, adoptant la convention pluriannuelle avec la SARL le Préau sur les années 2020-2021-2022,

Vu la délibération n°9 du 6 février 2023 du conseil municipal de Vire Normandie, décidant, dans l'attente de l'écriture de la nouvelle convention cadre, de maintenir le même niveau d'engagement financier sur l'année 2023.

Considérant les échanges en comité de suivi 2023 avec les partenaires financiers, actant de maintenir les engagements financiers précédents pour la nouvelle convention 2023-2024-2025.

Considérant que le Théâtre du Préau est devenu, le 5 mai 2017, l'un des 38 centres dramatiques nationaux qui maillent notre pays, renforçant par là même sa contribution à la démocratisation et à l'irrigation de la création théâtrale, piliers sur lesquels est fondée la décentralisation dramatique impulsée par Jeanne Laurent, André Malraux puis Jacques Duhamel au sortir de la seconde guerre mondiale. Attribué par le Ministère de la Culture, le label de « Centre dramatique national » oblige les structures titulaires en matière de création, en matière artistique, en matière culturelle, territoriale et citoyenne et en matière professionnelle les engageant notamment :

- A favoriser les créations et à améliorer les conditions de production ;
- A définir une programmation artistique respectant une diversité et une pluralité des esthétiques ;
- A offrir un cadre possible pour la recherche ;
- A partager l'outil au profit d'autres projets que ceux portés par l'artiste directeur.rice ;
- A assurer un rayonnement et une diffusion des œuvres produites au siège, hors les murs et en tournée ;
- A accompagner, former et sensibiliser les publics.

Considérant que pour permettre aux structures de tenir ces engagements, une convention spécifique vient préciser les moyens mis à la disposition de leur direction au cours de chacun de leurs mandats, tant par l'Etat que par les collectivités territoriales compétentes.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**Article 1. Conventonnement :** Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2023, 2024 et 2025 (en annexe), soit pour le second mandat de Lucie Berelowitsch,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-13-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/13 du 6 novembre 2023 à 20h30



directrice de la SARL théâtre le PREAU. La convention rappelle les principaux axes du projet artistique de cette dernière et les modalités de contribution de la commune à sa mise en œuvre.

**Article 2. Engagements financiers :** Les engagements financiers de la collectivité envers la SARL le PREAU figurent dans la convention aux articles 5 et 6 :

- La commune de Vire Normandie s'engage à verser au bénéficiaire, dans la limite des crédits individualisés votés au Budget primitif annuel, la subvention de fonctionnement annuelle prévue à l'article 5.4.1. Selon le calendrier suivant : 50% de 258 263€ en février et en cas d'évolution du montant de la subvention (si évolution de 1% au vote du budget) le solde de la subvention majorée en août après la remise des comptes (remise des comptes en juillet et versement en août).
- Toutefois en fonction des prévisions budgétaires de la collectivité, ce calendrier pourra être modifié par toute délibération postérieure à la date de signature de ladite convention.
- Cette subvention est donc composée d'une tranche ferme de 258 263 €.
- Sous réserve du vote par l'assemblée délibérante du budget primitif, cette subvention est revalorisée chaque année par une augmentation de 1%.
- Une convention de financement spécifique déterminera le montant retenu en cas de subventions exceptionnelles.

**Article 3. Modalités de versement :** L'obtention de la subvention est conditionnée au respect des formalités suivantes :

- Communiquer le programme détaillé du projet artistique et culturel pour l'année à venir, complété par une note de présentation ;
- Communiquer le budget prévisionnel détaillé du bénéficiaire établi au titre de l'année à venir, dans lequel devront figurer notamment le détail des financements et les subventions attendues auprès de tout autre organisme ou partenaire.

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter son projet artistique et culturel et son budget prévisionnel, et transmettra chaque année un rapport d'activités.

**Article 4. Convention PNR :** Comme acteur de la décentralisation dramatique, le Théâtre du Préau est également pôle national de ressources (PNR) du spectacle vivant en milieu rural, à savoir un instrument dont le premier objectif est de permettre un accès et un rapport privilégiés aux créations dramatiques sur le territoire du bocage normand. Si la convention PNR avait été jointe en 2020 à la convention d'objectif pluriannuelle, une délibération complémentaire sera nécessaire pour adopter la convention cadre PNR pour les années 2023-2024-2025 qui est en cours d'écriture avec les partenaires.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 12 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-jointe avec le Préau CDN.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-13-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/13 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-13-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/13 du 6 novembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

La Halle

**14. La Halle : tarifs 2024 (location et billetterie) et billets gratuits accordés**

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

▪ Tarifs 2024 : location salle

	2023	Propositions 2024 (base + 4,5 %)
Entreprises privées	460 €	481 €
Etablissements scolaires Vire Normandie	Gratuité 1 journée/an et 107 € au-delà	Gratuité 1 journée/an et 112 € au-delà
Etablissements scolaires hors Vire Normandie	214 €	224 €
Associations Vire Normandie à but non lucratif concourant à un intérêt culturel général	Gratuité 1 journée/an (depuis le 01/09/2023) et 107 € au-delà	Gratuité 1 journée/an et 112 € au-delà
Autres associations Vire Normandie	107 €	112 €
Associations extérieures à Vire Normandie	214 €	224 €
Collectivités locales, établissements publics et services de l'Etat	223 €	233 €
InterCom de la Vire au Noireau dans le cadre de projet en partenariat avec la commune de Vire Normandie	---	gratuité

▪ Tarifs 2024 : billetterie spectacles

- Tarif Hors catégorie : 28 €

En comparaison avec les tarifs appliqués dans des salles environnantes (Saint Lô, Granville, Flers, Tinchebray,...) dont le tarif plein est à 30 € ou plus, proposition d'une augmentation de 2 € sur ce tarif (26 à 28 €) pour les spectacles de notoriété à gros budget.

- Tarifs inchangés pour les différentes grilles :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/14 du 6 novembre 2023 à 20h30



- Grille A (groupes ou artistes de notoriété nationale ou régionale) : normal 16€, réduit 11 €, spécial 9 €, 5 € enfants de moins de 13 ans
- Grille B (groupes ou artistes de notoriété nationale ou régionale moins connus) : normal 13€, réduit 10 €, spécial 7 €, 5 € enfants de moins de 13 ans
- Grille C (groupes ou artistes « découverte ») : normal 11€, réduit 9 €, spécial 6 €, 5 € enfants de moins de 13 ans

Le tarif réduit s'applique aux scolaires et aux étudiants de moins de 26 ans, sur présentation de justificatif, sur les spectacles et concerts des grilles A, B et C et aux groupes à partir de 6 personnes, sur les spectacles et concerts des grilles B et C, en prévente uniquement.

Le tarif spécial s'applique aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux sur les spectacles et concerts des grilles A, B et C.

- **Tarif unique : 7,50 €**, coup de pouce pour les adultes sur certains spectacles. Lorsque le tarif « unique » est appliqué pour un spectacle, le tarif de **5 € pour les enfants de moins de 13 ans** reste la règle, comme pour tous les autres spectacles de la saison.
- **Tarif spectacle pédagogique : passage de 3,50 € à 3,80 €** (en alignement avec le tarif scolaire du cinéma)

« Atouts Normandie concerts spectacles » acceptés, reconduction en 2024.

- **Remboursement** : les billets ne sont ni repris ni échangés, cependant, en cas d'annulation ou de report d'un spectacle, les personnes qui en feront la demande pourront être remboursées.

#### Places gratuites accordées :

Une réforme de la responsabilité des gestionnaires publics a été mise en œuvre depuis le 1er janvier 2023, impliquant une responsabilité accrue des agents concernés.

Dès lors, la responsabilité des régisseurs étant engagée, l'octroi d'avantages, tels que la distribution de billets gratuits, sera surveillé et sanctionné si non justifié. Il y a donc lieu de fixer les cas de places gratuites qui pourront être accordées par la régie, par dérogation aux tarifs contenus dans cette délibération.

En sa qualité d'établissement culturel municipal, la salle la Halle Michel Drucker pourra accorder des places gratuites dans les cas suivants :

- Au protocole : Les responsables culture et 15 places pour les conseillers municipaux.
- A la presse locale : une place pour un journaliste ou un correspondant
- Aux professionnels : programmateur et directeurs de théâtre, productions (quota d'invitations précisé dans les contrats d'artistes)
- Aux établissements scolaires : accompagnateurs de groupes scolaires

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 12 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De valider les tarifs 2024, tels que présentés.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/14 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/14 du 6 novembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Musée

**15. Modification du stock de la boutique du musée**

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Il est proposé de mettre en vente 25 exemplaires du catalogue publié par Monsieur Margueray, cette année, au prix de 25 € l'unité.

Par ailleurs, il est proposé de sortir du stock payant, dès la fin de l'exposition, les invendus de *Avez-vous du nez ?*, livret de 20 pages créé par les éditions du Nez, collectif d'experts pour le développement de la culture olfactive (coût de l'impression des 300 exemplaires : 1,69 euros l'unité mis en vente à 2 euros). Les invendus sont offerts aux jeunes au travers : du lycée Curie (36 élèves en cosmétiques + 4 pour le CDI), des CDI des collèges et lycées de Mortain...

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 12 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider les propositions susmentionnées,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-15-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/15 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-15-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/15 du 6 novembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

**Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture**

**16. Achat pour les collections du musée**

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Joachim Guernier ayant appartenu à Jean-Claude Brialy (700€ + 210€ de frais).

Cette acquisition avait obtenu quelques jours avant un avis favorable de la délégation permanente de la commission Scientifique Régionale des Musées de France.

Né à Saint-Lô en 1791, Joseph-Joachim Guernier s'installe à Vire vers 1816 pour réorganiser l'école de dessin du collège. Il répond également aux commandes, réalise des peintures d'église et surtout des portraits de Virois.

La plupart de ses œuvres a disparu lors des bombardements des 6 et 7 juin 1944. Mais des acquisitions et donations permettent aujourd'hui de conserver et présenter quelques œuvres de l'artiste.

L'intérêt de ce tableau réside dans l'importance des informations pour l'histoire du costume, sa datation et son auteur. Cette jeune Viroise présente les atours d'une citadine de la classe bourgeoise à la mode en 1831.

Cette proposition d'acquisition vient compléter les collections et répond aux recherches menées par le musée depuis plusieurs années.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 12 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- De donner son accord sur cette acquisition.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/16 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/16 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

#### 17. Avenant à la convention Action Cœur de Ville – Prolongation du dispositif (2023/2026)

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lancé en 2018 par le Ministère de la cohésion des territoires et piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le programme Action Cœur de Ville (ACV) est un plan national qui répond à une double ambition, celle d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et celle de conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

En effet, les villes moyennes concentrent près d'un quart de la population française et jouent un rôle majeur au sein des régions. Suite à un constat de dévitalisation de certaines de ces villes, le gouvernement a décidé d'engager 5 milliards d'euros sur 5 ans (2018-2022) pour réaffirmer le rôle des villes moyennes et de leur centre-ville afin de donner un nouvel élan aux villes moyennes, et plus précisément à développer l'activité et l'attractivité de leurs centres-villes qui étaient de plus en plus confrontés à une dégradation des conditions de logement, au transfert des commerces et des équipements et au départ de leurs habitants vers la périphérie.

Depuis 2018, le programme ACV a permis de renforcer l'attractivité et de soutenir le développement durable de 234 villes « moyennes » qui exercent une fonction de centralité, en investissant prioritairement dans la redynamisation de leur centre-ville : améliorer les conditions de vie des habitants, conforter et remettre les commerces et services en centre-ville, stopper l'étalement urbain, limiter les implantations périphériques et rendre la ville plus attractive, naturelle et résiliente.

Estimant que le programme ACV a démontré sa pertinence pour accompagner les territoires et répondre de manière opérationnelle et transversale aux besoins des habitants en matière d'habitat, de redynamisation commerciale, de mobilité, de cadre de vie, la prolongation jusqu'en 2026 du programme ACV a été annoncée le 7 septembre 2021 par le Président de la République avec une enveloppe supplémentaire de 2.5 milliards d'euros.

Le programme est enrichi de nouvelles priorités stratégiques, notamment la transition écologique qui est le fil conducteur d'ACV 2.

De plus, au-delà du centre-ville, les programmes d'actions pourront désormais être étendus aux quartiers de gare, aux entrées de ville et à certains secteurs d'habitat contigus au centre-ville où l'on constate des enjeux relatifs à l'amélioration de l'habitat ou au transport par exemple.

Ainsi, le programme ACV est prolongé jusqu'en 2026 avec pour même objectif, celui de redonner de l'attractivité et du dynamisme au centre-ville et de conforter le rôle de la centralité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

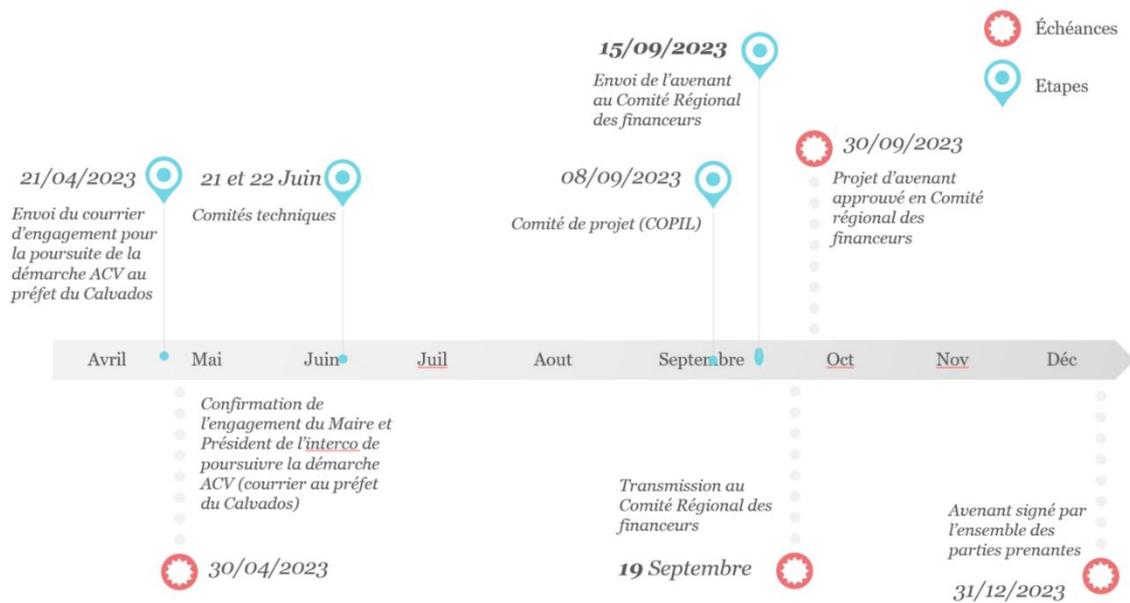
Délibération n°2023/11/06/17 du 6 novembre 2023 à 20h30



C'est un programme qui est lié aux 3 grandes transitions : écologique, économique et démographique, et qui s'attache aux enjeux sociétaux actuels :

- Transition énergétique
- Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine
- Décarbonation des mobilités
- Sobriété foncière
- Accompagnement des stratégies globales de la ville au vieillissement et au handicap.

Le guide du programme ACV 2 élaboré en lien avec les ministères et les partenaires du programme, a été transmis à la collectivité le 30 mars 2023. Ce guide présente le cadre du déploiement du programme pour la période 2023/2026. Le calendrier de la prolongation du programme précise les échéances à respecter :



Une délibération de la collectivité est nécessaire avant de procéder à la signature de l'avenant ACV 2.

Vu la délibération n°13 « Convention pluriannuelle Cœur de Ville » du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 4 juillet 2018,

Vu la délibération n°12 « Avenant de la convention Action Cœur de Ville » du conseil municipal de la commune de Vire Normandie du 16 décembre 2019,

Vu la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de la commune de Vire Normandie signée le 30 janvier 2019,

Vu l'avis favorable du préfet du 9 octobre 2023 sur l'avenant n°2 à la convention cadre Action Cœur de Ville de la commune de Vire Normandie,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/17 du 6 novembre 2023 à 20h30

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider l'avenant à la convention Action Cœur de Ville,
- D'autoriser la signature de l'avenant Action Cœur de Ville 2023/2026.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/17 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/17 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

#### 18. Acquisition de la parcelle cadastrée AN 21 (commune déléguée de Vire)

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Une déclaration d'intention d'aliéner de l'Alliance Notariale Viroise portant sur la parcelle AN 21 (2 021 m<sup>2</sup>), rue de la Monderie – commune déléguée de Vire, a été adressée en mairie le 27 septembre 2023 informant de sa mise en vente.

Cette parcelle non bâtie et couverte par la zone N est mise en vente au prix de 1 500,00 €.



Figure 1 - La parcelle AN 21



Intérêt de l'acquisition :

- Dans le cadre de l'opération « Vire, côté Fleuve », cette acquisition, complémentaire au foncier déjà maîtrisé par la commune, rend possible la création à terme d'un cheminement piétonnier s'étirant du quartier « rue Le Corbusier » au quartier Sainte-Anne,
- Au-delà, l'aménagement de ce cheminement permettrait de faire lien avec les itinéraires du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) qui identifie un cheminement – le chemin rural dit « de la Planche de la Genière » – sur la parcelle en question.

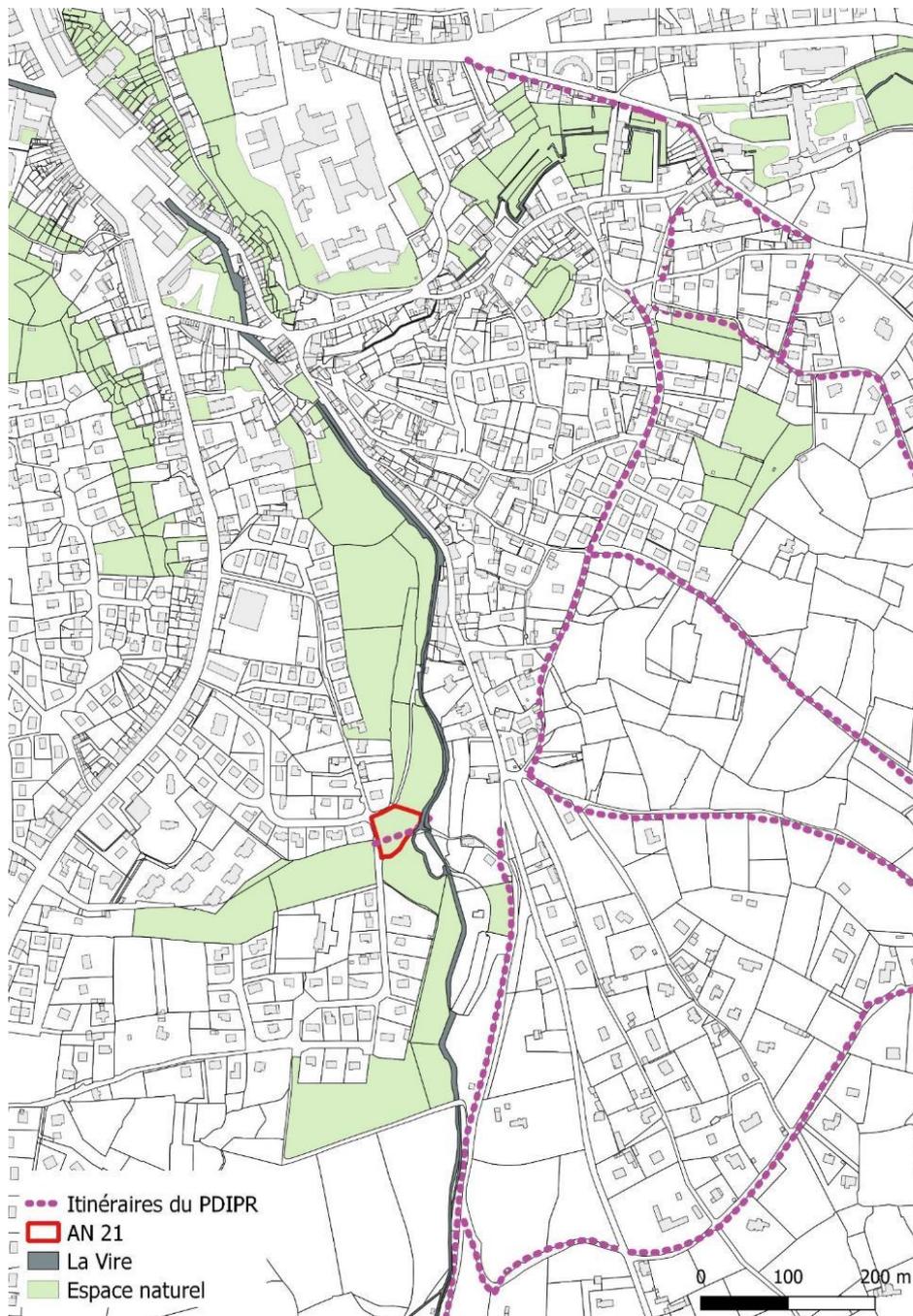


Figure 2 - Extrait du PDIPR (source : Conseil départemental du Calvados)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20231113-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023  
Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/18 du 6 novembre 2023 à 20h30



Lotissement du Petit

Figure 3 - Une trame verte et bleue support de cheminements piétonniers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/18 du 6 novembre 2023 à 20h30

Vu l'article L2121-29 du CGCT par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce du 9 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 21 (commune déléguée de Vire) pour la somme de 1500,00 € (hors frais d'acte),
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document permettant de mener à bien cette acquisition.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/18 du 6 novembre 2023 à 20h30

## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/18 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023  
Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/18 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

#### Commerce

#### 20. Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le FISAC est un outil d'accompagnement mis en place par l'Etat, qui vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises, à les aider à s'adapter aux mutations de leur environnement, à améliorer l'image commerciale du territoire et à renforcer son attractivité.

En 2019, Vire Normandie a été lauréate de l'appel à projet FISAC et bénéficiaire de subventions attribuées à différents volets vecteur d'attractivité.

Pour la « modernisation des entreprises » la collectivité est bénéficiaire d'une subvention de 85 000 € à destination des petits commerçants et artisans.

Par délibération du 10 juillet 2020, la collectivité a décidé d'apporter son soutien aux commerçants et artisans à hauteur de 95 000€.

La subvention totale allouée à « la modernisation des entreprises » est donc de 180 000 € sur les 3 années de vie du programme.

#### Synthèse du règlement

Les subventions pour la modernisation des entreprises sont constituées à 20% des subventions allouées par le FISAC et à 30 % des subventions communales.

**Certains critères d'éligibilité sont retenus afin de cibler le commerce de proximité et en cohérence avec les critères départementaux :**

- Montant des travaux supérieurs à 1 000€ et plafonné à 10 000 € HT ;
- Situé dans le périmètre de Vire Normandie hors zones d'activités économiques et centres-commerciaux qui sont hors du champs de compétence communale ;
- Surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup> ;
- Chiffre d'affaires inférieur à 1 M € HT ;
- Entreprise de moins de 10 salariés ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/20 du 6 novembre 2023 à 20h30



Sont détaillés les catégories et les types de dépenses au sein des Items suivants :

- La rénovation de devantures, façades, enseignes et aménagements intérieurs ;
- La mise en accessibilité des activités commerciales, artisanales et de services ;
- Modernisation de l'équipement professionnel ;

Sont précisés les dépenses éligibles à une bonification des aides pour des travaux qui favorisent :

- La performance thermique (10%)
- La création d'emplois (10%)
- La conservation et la protection du patrimoine de la Reconstruction (20%)

Attribution de l'aide :

Quatre commerçants ont déposé leur dossier et réalisé leurs travaux conformément au règlement intérieur adopté par délibération le 10 juillet 2020 et le 8 février 2021 et aux règles d'urbanisme :

Dossier n°22-004				
Travaux	Montant HT (plafonné à 10 000€ HT)	FISAC – 20%	Collectivité 30%	TOTAL
Pose et repose de claustra, pose d'une terrasse bois	8 320.00	1 664.00 €	2 496.00	4 160.00
Dossier n°22-005				
Travaux	Montant HT (plafonné à 10 000€ HT)	FISAC – 20%	Collectivité 30%	TOTAL
Changement des menuiseries extérieures et création d'un plafond avec isolation	19 610.94 Plafonnés à 10 000	2 000.00 €	3 000.00 € 1000.00 € (performance énergétique)	6 000.00 €
Dossier n°23-004				
Travaux	Montant HT (plafonné à 10 000€ HT)	FISAC – 20%	Collectivité 30%	TOTAL
Remplacement du système de climatisation, modification de l'agencement intérieur, réfection de la façade commerciale et remplacement de l'enseigne	40 998.36 Plafonnés à 10 000 €	2 000 €	3 000.00	5 000 €
Dossier n°23-006				
Travaux	Montant HT (plafonné à 10 000€ HT)	FISAC – 20%	Collectivité 30%	TOTAL
Réfection de l'enseigne, de l'électricité, des plans de travail et travaux de peinture	4 717.93 €	943.59 €	1 415.38 €	2 358.97 €

Vu le décret 2015-542 du 15 mai 2015 relatif au FISAC et du règlement de l'appel à projets FISAC 2018,

Vu la délibération n°9 « Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce – appel à projet FISAC » prise par la commune de Vire Normandie le 4 février 2019,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/20 du 6 novembre 2023 à 20h30

Vu la convention opération collective au titre du FISAC décision n° 19-256 et la décision d'attribution des subventions reçu le 13 décembre 2019,

Vu les délibérations du 10 juillet 2020 et du 8 février 2021 portant sur le règlement intérieur du soutien financier de la collectivité pour la modernisation du commerce et de l'artisanat,

Vu les crédits inscrits au BP 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 09 Octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'autoriser le versement de la subvention pour ces dossiers.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/20 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/20 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

#### **21. Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2024 sur le territoire Virois**

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a notamment modifié l'article L3132-6 du Code du Travail relatif aux dérogations sur les ouvertures des commerces le dimanche.

Ainsi, l'article L3132-26 modifié du Code du Travail prévoit que « *dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.*

*Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.*

*Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure au seuil mentionné au premier alinéa de l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés, lorsque les jours fériés mentionnés à l'article L. 3133-1, à l'exception du 3°, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le Maire au titre du présent article, dans la limite de trois ».*

Le Maire peut donc fixer dans la limite de 12 dimanches par an, le nombre de dimanche autorisé pour chaque commerce de détails employant des salariés, et ce, par branche d'activité. Une branche d'activité regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits, ou rendent des services, qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée (source INSEE). Les magasins n'ont pas l'obligation d'ouvrir le dimanche en question, mais le dimanche est décompté du quota des dimanches par an fixé par le Maire, ouvert pour toute la branche d'activité.

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu l'article L3132-26 modifié du Code du Travail,

Considérant les demandes formulées par « Vire Avenir »,

Considérant les demandes formulées par plusieurs commerces de détail de Vire Normandie,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/21 du 6 novembre 2023 à 20h30



Considérant les demandes formulées par des concessions automobiles de Vire Normandie,

Considérant les dates des soldes d'hiver et d'été, de la fête des mères et des pères, de rentrée des classes, des fêtes de fin d'année et des animations locales,

Considérant que Monsieur le Maire de Vire Normandie a l'intention d'autoriser des ouvertures dominicales en 2024, telles que mentionnées dans les tableaux suivants, étant précisé qu'à défaut d'un recensement exhaustif préexistant de commerces de détails par branche d'activités, tout commerce de détail non visé expressément dans les tableaux ci-dessous se verra appliquer le régime dérogatoire de la catégorie « autre »,

Type de commerces	Code INSEE NAF	Liste des dimanches 2024
Bijouterie	47.77Z Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	<p>14 janvier 2024 26 mai 2024 16 juin 2024 30 juin 2024 25 août 2024 1<sup>er</sup> septembre 2024 1<sup>er</sup> décembre 2024 8 décembre 2024 15 décembre 2024 22 décembre 2024 29 décembre 2024</p>
Parfumerie	47.75Z Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	
Vêtements et maroquinerie	47.71Z Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	
	47.72B Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	
	47.51Z Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	
Chaussures	47.72A Commerce de détail de la chaussure	
Solderie	47.19B Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	
Télécommunications	47.41Z Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	
	47.42Z Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	
	47.43Z Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	
Electroménager	47.54Z Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	
Vaisselle	47.59B Commerce de détail d'autres équipements du foyer	
Autres : jeux, multimédias, livres, quincaillerie, sports...	47.61Z Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	
	47.62Z Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	
	47.63Z Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	
	47.64Z Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	
	47.65Z Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/21 du 6 novembre 2023 à 20h30

	47.52B Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m <sup>2</sup> et plus)	
	47.52A Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m <sup>2</sup> )	
	47.53Z Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	
	47.79Z Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	
	47.76Z Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	
	47.11C Supérettes (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m <sup>2</sup> )	
	47.11D Supermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire réalisant un chiffre d'affaires alimentaire supérieur à 65% des ventes en magasin d'une surface de vente comprise entre 400 et 2 500 m <sup>2</sup> )	
	47.11F Hypermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente égale ou supérieure à 2 500 m <sup>2</sup> )	
	47.11A Commerce de détail de produits surgelés	
	4719B Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	
	47.21Z Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	
	47.22Z Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	
	47.23Z Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	
	47.24Z Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	
	47.25Z Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	
	47.26Z Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	
	47.29Z Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	
Type de commerces	Code INSEE NAF	Liste des dimanches 2024
Supermarchés et autres commerces alimentaires	47.11B Commerce d'alimentation générale (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente inférieure à 120 m <sup>2</sup> )	1 <sup>er</sup> décembre 2024 8 décembre 2024 15 décembre 2024
	47.11C Supérettes (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m <sup>2</sup> )	22 décembre 2024 29 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/21 du 6 novembre 2023 à 20h30

	47.11D Supermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire réalisant un chiffre d'affaires alimentaire supérieur à 65% des ventes en magasin d'une surface de vente comprise entre 400 et 2 500 m²)	<p><i>Pour rappel, les établissements dont l'activité exclusive ou principale est la vente au détail de denrées alimentaires sont autorisés de plein droit à employer des salariés le dimanche jusqu'à 13 heures (art. L3132-13 et R3132-8).</i></p> <p><i>L'activité principale s'apprécie au regard de différents critères (à titre principal par le chiffre d'affaires réalisé dans l'alimentaire et de manière complémentaire, par les surfaces occupées et les effectifs employés dans chacune des activités. (Question écrite 87283 réponse JOAN 22.02.2011 p.1869)</i></p> <p><i>En cas d'ouverture totale en journée ou de magasin à non prédominance alimentaire, l'ouverture le dimanche par dérogation est possible à raison de 5 par an.</i></p> <p><i>Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque les jours fériés légaux (sauf le 1<sup>er</sup> mai) sont travaillés, ils sont déduits des dimanches désignés par le Maire, dans la limite de 3.</i></p>
	47.11F Hypermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente égale ou supérieure à 2 500 m²)	
	47.11A Commerce de détail de produits surgelés	
	4719B Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	
	47.21Z Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	
	47.22Z Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	
	47.23Z Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	
	47.24Z Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	
	47.25Z Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	
	47.26Z Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	
	47.29Z Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	
Type de commerces	Code INSEE NAF	Liste des dimanches 2023
Garage/équipements automobiles	45.11Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	<p><b>14 janvier 2024</b>  <b>17 mars 2024</b>  <b>16 juin 2024</b>  <b>15 septembre 2024</b>  <b>13 octobre 2024</b></p>
	45.19Z Commerce d'autres véhicules automobiles	
	45.32Z Commerce de détail d'équipements automobiles	
	45.40Z Commerce et réparation de motocycles	

Considérant l'avis favorable du conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau, réuni le 28 septembre 2023, sur les ouvertures dominicales pour l'année 2024 telles que mentionnées dans les tableaux ci-dessus,

Considérant l'avis favorable de la commission « urbanisme, patrimoine, habitat, commerce » de Vire Normandie, réunie le 9 octobre 2023, sur les ouvertures dominicales pour l'année 2024 telles que mentionnées dans les tableaux ci-dessus,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du bureau municipal de Vire Normandie, réuni le 24 octobre 2023, sur les ouvertures dominicales pour l'année 2024 telles que mentionnées dans les tableaux ci-dessus,

Considérant la nécessité de recueillir l'avis du conseil municipal sur les ouvertures dominicales au titre de l'année 2024,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De donner un avis favorable sur les ouvertures dominicales pour l'année 2024, telles que mentionnées dans les tableaux ci-dessus,
- De préciser qu'à défaut d'un recensement exhaustif préexistant de commerces de détails par branche d'activités, tout commerce de détail non visé expressément dans les tableaux ci-dessus se verra appliquer le régime dérogatoire de la catégorie « autre »,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **36**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09**

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : **09**

Nombre de membres absents: **02**

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/21 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/21 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

#### Habitat

#### **22. Aide à l'accession à la propriété pour la construction neuve : subventions**

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vire Normandie conduit depuis plusieurs années une politique active en matière d'habitat. La commune s'est engagée dans des actions destinées à améliorer la qualité de l'habitat et à renforcer son attractivité avec la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat en 2013. D'une durée de 6 ans, celui-ci a pris fin en mars 2019. Certaines actions comme l'aide à l'accession à la propriété, ont toutefois été poursuivies jusqu'à la fin novembre 2019.

Afin de poursuivre la dynamique d'amélioration du bâti portée par l'OPAH qui s'est achevée fin 2019, la commune de Vire Normandie a lancé en 2020 un nouveau programme d'amélioration de l'habitat qui se traduit par la mise en place de deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH de Droit Commun et OPAH RU). Ce nouveau programme reprend notamment certains dispositifs du PLH : Opération Façade, aide à l'accession à la propriété pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien (plus de 15 ans).

En parallèle et dans un objectif de renforcement de l'attractivité territoriale pour les ménages, l'ambition est aussi de faire perdurer l'aide à l'accession à la propriété pour l'achat d'un terrain et la construction d'un logement neuf. Cette aide sous conditions sera matérialisée par une subvention de 2000 € par ménage éligible.

Dans ce cadre, le dossier dont le numéro figure ci-dessous respecte les critères d'éligibilité établis dans le règlement de l'aide, à savoir :

- Projet de construction d'un logement par un particulier, et situé dans des opérations de maîtrise d'ouvrage publique (terrains vendus par la collectivité) en zone U ou 1AU du PLU, en respectant des critères de densité pour le neuf ;
- Occupation du logement à titre de résidence principale ;
- Réglementation thermique : respecter la réglementation thermique en vigueur au moment du dépôt du dossier ;
- Critère d'éligibilité sociale : le demandeur de l'aide doit respecter les plafonds de ressources du PTZ, sans être forcément bénéficiaire du prêt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/22 du 6 novembre 2023 à 20h30



Ce dossier peut ainsi prétendre à une prime :

→ Dossier n°AC4 2021

- Acquisition d'un terrain de 526 m<sup>2</sup>
- Construction d'une maison individuelle de type T5 et plus
- Le logement neuf terminé respecte la RT2012 (réception du certificat le 27/09/2023)
- Réception de la DAACT le 27/09/2023
- Prime de 2000 €

Vu la délibération n°13 du Conseil Municipal de la commune de Vire Normandie du 24 juillet 2020 relative à la mise en place d'une aide à l'accession à la propriété (pour la construction neuve).

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 09 Octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'autoriser le versement de l'aide concernant ce dossier,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 2000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/22 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/22 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Commune déléguée de VIRE

#### **23. Projet de centre social – Approbation de la demande d’agrément auprès de la CAF et approbation du projet social**

Lyliane MAINCENT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Jusqu’au 31 décembre 2023, la commune déléguée de Vire dispose sur son territoire de 2 centres socioculturels porteurs chacun d’un agrément centre social. Les deux centres sociaux sont en gestion différenciée : l’un est géré directement par la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) du Calvados et l’autre en gestion municipale.

Chaque centre est reconnu par la CAF du Calvados et doit à ce titre présenter un projet social pour pouvoir bénéficier des renouvellements des agréments, chaque agrément ouvrant droit à une prestation de service spécifique, sur les volets « animation globale » et « animation collective des familles ».

A partir de l’année 2020, les instances dirigeantes de la CAF du Calvados se sont rapprochées du Maire de Vire Normandie pour échanger autour de la stratégie nationale des CAF consistant à transférer à des acteurs locaux (associations ou municipalités en règle générale) la gestion de leurs équipements de proximité.

Aussi, au terme d’un long processus d’échanges, il a été acté que, à partir de janvier 2024, seule la commune gèrera un centre social et deux espaces de vie sociale sur le territoire.

Dans le cadre de cette démarche mettant un terme à la gestion directe par la Caf du Calvados au 31 décembre 2023, les services doivent être réorganisés. Il faut noter que le secteur de la petite enfance n’est pas concerné par ce transfert de gestion, la collectivité ayant fait savoir à la CAF qu’elle ne reprendrait pas en gestion la crèche et la halte-garderie.

Sur la proposition de la Caf du Calvados, l’organisation nouvellement définie va prendre forme autour d’un centre social et de 2 Espaces de Vie Sociale (E.V.S), le tout en gestion municipale afin de maintenir la couverture initiale du territoire correspondant à la totalité du territoire de la commune déléguée de Vire.

Concrètement, cela suppose de disposer d’agréments nouveaux à savoir :

- Renouvellement des projets AGC et ACF (projet Animation Globale et Coordination + Animation Collective Famille), pour le territoire couvert par le centre social Charles Lemaître et le centre Anne Morgan, ce qui englobe les quartiers de Martilly, l’Orient, Vaux de Vire, centre-ville et Besnardière.
- Création de deux projets nouveaux correspondant à la création de deux Espaces de Vie Sociale, l’un étant sur le quartier du Val de Vire, l’autre sur le quartier Léonard Gille.



La création des deux EVS s'est effectuée sur proposition de la Caf du Calvados et doit permettre un apport financier supplémentaire correspondant aux deux prestations de services correspondantes. Le périmètre géographique d'action de ces EVS a été volontairement porté vers les quartiers du Val de Vire et de Léonard Gille, qui concentrent certaines fragilités sociales qu'il convient de prendre en compte dans les politiques publiques développées par la commune et les partenaires institutionnels.

Pour les deux années à venir 2024 et 2025 (durée de 2 ans alignée sur la fin de la Convention Territoriale Globale), ces projets sociaux seront un support d'animation de la vie sociale dans une logique d'animation et de services apportée à la population avec un fil conducteur centré sur la participation des habitants concernés. En effet, un centre social doit être :

- Un lieu d'écoute, d'information et d'orientation,
- Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle,
- Un lieu de participation active des habitants,
- Un espace contribuant au développement local,
- Un lieu favorisant la création du lien social,
- Un lieu soutenant la fonction parentale.

Compte-tenu des diagnostics réalisés, des bilans des projets précédents, les axes d'intervention du projet d'animation globale (AGC) ont été définis par une démarche participative, les deux projets EVS étant une déclinaison du projet global adaptée aux spécificités du fonctionnement de ces espaces.

A chaque projet est associée une programmation décrite en fiches actions pour répondre au mieux aux besoins des habitants avec les objectifs suivants :

- Animer globalement son territoire,
- Développer le lien social pour encourager le vivre ensemble,
- Promouvoir la culture et l'éducation pour favoriser la mixité sociale,
- Mettre la famille au cœur des actions,
- Favoriser la prise d'initiative et la participation.

Afin de mettre en œuvre le projet social de territoire, la collectivité s'engage à constituer une équipe dotée de 8 postes équivalents temps plein répartis comme suit :

- 3 postes pour les EVS,
- 5 postes pour le centre social.

Le responsable du centre social prendra les rênes de la nouvelle structure mais chaque E.V.S conservera une part d'autonomie.

Au regard des effectifs actuels du centre social municipal, qui est de 4,5 ETP, la constitution d'une équipe de 8 postes au service de ce projet constitue un effort conséquent de la collectivité. Cet effort va en effet consister à créer deux postes et demi, et à valoriser un poste dans les missions déjà exercées au sein de la collectivité.

Pour réaliser cet effort, la collectivité va mobiliser les crédits qu'elle attribuait jusque-là au centre social de la CAF sous forme de subvention annuelle (198 500 €). En effet, seule une subvention se situant autour de 35 à 40 000 € pourrait être maintenue à la CAF pour la crèche et la halte-garderie.

Pour accompagner le développement porté par la collectivité dans le champ des politiques familiales et sociales, la CAF entend poursuivre son soutien au centre social par l'intermédiaire de ses prestations de services que sont :

- L'animation locale : calculée sur la base de 60% des dépenses annuelles de la structure, dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CNAF.
- L'animation globale et coordination : calculée sur la base de 40% du prix de revient de la fonction pilotage dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CNAF. Les dépenses de la fonction pilotage pris en compte sont : les charges de personnel du directeur.trice, de l'agent d'accueil + 0.5 ETP (équivalent temps plein) de comptabilité et gestion + le prorata de dépenses de gestion courante + le prorata de dépenses logistiques transversales (locaux, matériel, secrétariat).
- L'animation collective familles : calculée sur la base de 60% du prix de revient de la fonction pilotage dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CNAF. Les dépenses de fonction pilotage pris en compte pour la prestation de services animation collective familles sont : les charges salariales du référent famille (à 0.5 ETP) + le prorata de dépenses de fonctionnement.
- L'agrément « Espace de Vie Sociale » ouvrant droit à la prestation de service « Animation Locale».

La prestation de service est égale à 60 % de ses dépenses dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CNAF.

Ce soutien de la CAF au travers du financement par prestations de services sera pérenne.

Outre ces prestations, la CAF souhaite également apporter un soutien financier et matériel supplémentaire par l'intermédiaire de deux autres conventions : une convention pour le maintien de l'animation de la vie sociale et une convention pour la mise à disposition des locaux du centre Anne Morgan. Ces deux conventions étant en cours d'élaboration, elles seront soumises au conseil municipal dans sa séance du mois de décembre 2023.

Considérant la demande de renouvellement de l'agrément centre social,

Considérant que l'approbation et la signature des termes du renouvellement du contrat de projet permettront le versement des prestations au titre de l'animation globale, de la coordination et de l'animation collective des familles ainsi que celles associées aux deux EVS,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver la demande d'agrément auprès de la CAF et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les prestations de services « Animation Globale », « Animation Collective Familles » et E.V.S.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et notamment les conventions d'objectifs et de financement.
- De charger Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/23 du 6 novembre 2023 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/23 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/23 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Commune déléguée de VAUDRY

#### 24. Etude préliminaire du projet d'effacement des réseaux « Le Gage »

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire délégué présente le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication « Le Gage ».

Le coût total de l'opération est estimé, sur les bases de l'étude préliminaire, à 259 305,96 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 117 017,74 €, déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Vaudry du 16 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande,
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- De souhaiter le début des travaux au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2025 et d'informer le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification,
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux, en section de fonctionnement,
- De s'engager à verser la contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/24 du 6 novembre 2023 à 20h30



- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de la TVA,
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 6 482,65 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- De prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/24 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/24 du 6 novembre 2023 à 20h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Commune déléguée de VAUDRY

#### 25. Résultats des concours 2023 des maisons fleuries et des potagers

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Maire délégué donne le résultat du concours des Maisons Fleuries et des Potagers 2023 pour la commune déléguée de Vaudry :

MAISONS FLEURIES, BALCONS, TERRASSES	
BROUARD Annick	1 <sup>er</sup>
PERRARD Marie-Thérèse	2 <sup>ème</sup>
NAVEAU Christian	3 <sup>ème</sup>
BOURRÉE Pierre CHAVENTRÉ Renée GUILLOUET Roland LELEVÉ Yvette OBLIN Christiane	Du 4 <sup>ème</sup> au dernier par ordre alphabétique

POTAGERS	
NAVEAU Christian	1 <sup>er</sup>
CHAVENTRÉ Claude HUARD Jean-Paul	2 <sup>ème</sup> ex-aequo
GUILLOUET Roland LELEVÉ Yvette MARGUERIE Sylvie PERRARD Raymond SELLIER Nicolas	Du 4 <sup>ème</sup> au dernier par ordre alphabétique

Il propose de remettre à tous les participants un bon d'achat d'une valeur différente par rapport à leur classement à utiliser au magasin « La Maison.fr » à Vire Normandie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/25 du 6 novembre 2023 à 20h30



Concours maisons fleuries

1 <sup>er</sup> prix :	bon d'achat de 80,00 €
2 <sup>ème</sup> prix :	bon d'achat de 60,00 €
3 <sup>ème</sup> prix :	bon d'achat de 45,00 €
4 <sup>ème</sup> prix et suivants :	bon d'achat de 25,00 €

Potagers

1 <sup>er</sup> prix :	bon d'achat de 30,00 €
2 <sup>ème</sup> prix :	bon d'achat de 25,00 €
3 <sup>ème</sup> prix :	bon d'achat de 20,00 €
4 <sup>ème</sup> prix et suivants :	bon d'achat de 15,00 €

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal de Vaudry du 16 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De donner son accord sur la répartition des prix susmentionnée.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/25 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/25 du 6 novembre 2023 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

**Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture**

**26 - Proposition de méthode pour l'aménagement des abords du collège Emile Maupas**

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

L'aménagement d'un parc de stationnement et la définition d'un nouveau plan de circulation sont à redéfinir, entre la Commune de Vire Normandie et le Département du Calvados, aux abords du collège Emile Maupas.

Un premier projet, sous maîtrise d'ouvrage du Département, concernait la création d'un parc de stationnement modeste, dans le cadre des travaux initiaux de réhabilitation du collège Emile Maupas (PC de 2019).

Un projet plus ambitieux est nécessaire, d'une part pour fluidifier la circulation aux abords du collège et, d'autre part, pour sécuriser les différents usages (piétons, cyclistes, bus, automobilistes). Ce projet est voué à répondre aux besoins actuellement exprimés par les parents, enseignants et usagers et il doit répondre aux besoins futurs.

Pour répondre à ces objectifs, il est nécessaire de penser le projet à une large échelle, en incluant les emprises départementale et communale dont une surface importante de voirie. L'emprise réelle du projet des abords est à définir en fonction de ce qu'aura révélé le travail préparatoire.

Au regard du travail d'ensemble qu'implique ce projet, notamment en termes de circulation, sur un large périmètre autour de l'emprise du collège, il est proposé que la Commune de Vire Normandie soit le Maître d'Ouvrage de ce projet.

Du fait des enjeux importants de ce projet, notamment en termes de gestion des flux, en termes de voirie et réseaux divers et en termes paysagers et environnementaux, les compétences nécessaires à la réalisation de ce projet sont pointues et devront s'exercer dans un contexte de fortes contraintes. Dans ce cadre, il est proposé d'avoir recours à une équipe de maîtrise d'œuvre extérieure.

Cette équipe serait chargée de réaliser les études de conception, de monter les marchés de travaux, l'autorisation d'urbanisme et de suivre l'exécution des travaux. Elle devra travailler en partenariat avec le Département, la Commune, la communauté éducative et tous les autres acteurs impliqués dans le projet ou le périmètre. Des réunions publiques seront ainsi organisées.



Cette proposition de méthode a recueilli l'avis unanimement favorable de la Commission Générale de Vire Normandie en date du lundi 30 octobre 2023.

**Il est demandé au Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'approuver cette proposition de la méthode qui va conduire à l'aménagement des abords du collège Emile Maupas

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **36**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09**

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : **09**

Nombre de membres absents: **02**

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-26-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/26 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-26-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/26 du 6 novembre 2023 à 20h30